

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 17 juin 2020 à 18 heures 30 minutes par visio-conférence sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	Canton de St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Gaétan Boudreau	Maire	Casapédia-St-Jules

ainsi que mesdames Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière, Lynn Fortin, responsable des finances et administration

Absent: Représentant de la ville de New Richmond
Marie-Louis Bourdages, maire de St-Elzéar

- OUVERTURE DE LA SÉANCE -

Les membres présents par visioconférence forment quorum. Le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 2020-06-102 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Adoption résolution séance à huit clos;
- 2.- Adoption des procès-verbaux du 28 avril, 22 mai, 5 juin (comité administratif) et du 13 mai (conseil des maires);
- 3.- Adoption des comptes à payer mois de mai (document no 2);
- 4.- Correspondance (document no 3)
 - 4.1 Nomination administrateurs conseil administration CAUREQ;
 - 4.2 Nomination représentant MRC comité de gestion Incendie;
- 5.- Administration générale
 - 5.1 Signature contrat pour service de transfert de connaissance à divers services et direction générale par intérim (document déposé au conseil);
 - 5.2 Nomination direction générale par intérim;
 - 5.3 Autorisation signature documents officiels et effets bancaires;
 - 5.4 Mandat ressources humaines Lambert (document déposé au conseil);
 - 5.5 Embauche aménagiste
6. Matières résiduelles
 - 6.1 Résolution amendement au contrat recyclage APO-2016-2021;
- 7.- Aménagement du territoire
8. Développement économique
 - 8.1 Résolution approbation d'un montant de 30 000\$ (FRR) pour interventions professionnelles;
- 9.- Territoires non organisés

- 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de nuisance (document déposé au conseil);
 - 9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (document déposé au conseil);
 - 9.3 Approbation Travaux Rue Pin Rouge et emprunt sur fonds de roulement;
 - 9.4 Résolution désignation application règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens
- 10.- Demande extension dépôt des rôles d'évaluation 2021-2022-2023
- 11.- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-06-103 Tenue de la séance régulière du 17 juin à huit clos

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huit clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure accepte que la présente séance soit tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

RÉSOLUTION 2020-06-104 Adoption des procès-verbaux du 28 avril, 22 mai et 5 juin 2020- comité administratif

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que les procès-verbaux du comité administratif en date du 28 avril, 22 mai et 5 juin soient adoptés tels que lus.

**RÉSOLUTION 2020-06-105 Adoption du procès-verbal du 13 mai 2020
Conseil de la MRC**

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du conseil de la MRC du 13 mai 2020 soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION 2020-06-106 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1^{er} mai au 31 mai visant le paiement des dépenses au montant de 376,979.53\$

- CORRESPONDANCE -

**RÉSOLUTION 2020-06-107 Nomination d'un administrateur au conseil
d'administration de la CAUREQ**

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure renouvelle le

mandat de monsieur Roch Audet pour représenter la MRC de Bonaventure à titre d'administrateur au conseil d'administration de la CAUREQ.

RÉSOLUTION 2020-06-108 Nomination d'un représentant de la MRC de Bonaventure au sein du comité de gestion incendie de la CAUREQ

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure renouvelle le mandat de monsieur David Thibault, coordonnateur en sécurité incendie pour représenter la MRC de Bonaventure au sein du comité de gestion incendie pour la CAUREQ.

- ADMINISTRATION -

RÉSOLUTION 2020-06-109 Autorisation signature d'un contrat pour le service de direction générale par intérim et service de transfert de connaissance à divers services avec madame Anne-Marie Flowers

IL EST PROPOSÉ par le maire Lise Castilloux et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure:

1. Autorise le préfet, monsieur Éric Dubé, à signer pour et au nom de la MRC de Bonaventure un contrat pour le service de direction générale par intérim et service de transfert de connaissance à divers services avec madame Anne-Marie Flowers (voir document 2020-06-109 en annexe au livre des minutes).

RÉSOLUTION 2020-06-109-1 Embauche d'une directrice générale par intérim

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure procède à l'embauche de madame Anne-Marie Flowers à titre de directrice générale par intérim à compter du 6 juillet 2020.

RÉSOLUTION 2020-06-110 Signataires effets bancaires - Banque Laurentienne

IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que les personnes suivantes soient signataires pour les effets bancaires à la Banque Laurentienne, en l'occurrence:

Monsieur Éric Dubé, préfet -
Monsieur Régent Bastien, préfet suppléant (signataire en l'absence de monsieur Dubé)

Madame Anne-Marie Flowers, directrice générale par intérim
Madame Lynn Fortin, responsable des Finances et Administration (signataire en l'absence de madame Flowers)

RÉSOLUTION 2020-06-111 Signataire documents officiels

IL EST PROPOSÉ par le maire Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale par intérim soit autorisée à signer tout document officiel pour et au nom de la MRC de Bonaventure. En son absence, madame Lynn Fortin, responsable des finances et de l'administration est également autorisée à signer tout document officiel pour et

au nom de la MRC de Bonaventure.

RÉSOLUTION 2020-06-112 Offre de service - Recrutement et sélection d'une direction générale - Ressources Humaines Lambert

ATTENDU le départ à la retraite de la directrice générale;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure accepte l'offre de service de Ressources Humaines Lambert au montant de 7950\$ (taxes et frais afférents en sus) pour le recrutement et la sélection d'une Direction Générale à la MRC de Bonaventure (voir document 2020-06-112 en annexe au livre des minutes). Le comité de sélection sera formé du comité administratif et l'embauche d'une direction générale devra être entérinée par le conseil de la MRC de Bonaventure.

RÉSOLUTION 2020-06-113 Embauche aménagiste

ATTENDU le départ à la retraite le 30 juin 2020 de monsieur Gaétan Bélair, aménagiste à la MRC;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur Dany Voyer, aménagiste adjoint et géomaticien soit embauché comme aménagiste. Son entrée en fonction est le 6 juillet 2020 aux conditions suivantes:

- 1.- Probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche;
- 2.- La rémunération sera établie en fonction de notre politique salariale et correspond à la Classe 7, échelon 5, - aménagiste.

RÉSOLUTION 2020-06-114 Réfection toiture

ATTENDU QUE la toiture de la bâtisse de la MRC de Bonaventure doit être changée;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Stephen Chatterton et résolu à l'unanimité des maires présents que des démarches soient entreprises pour établir des coûts pour la réfection de la toiture et un contrat sera octroyé à la prochaine séance du conseil.

- MATIÈRES RÉSIDUELLES -

RÉSOLUTION 2020-06-115 Amendement au contrat APO-2016-2021

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le contrat APO-2016-2021;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure autorise le préfet et/ou le directeur général par intérim de la MRC d'Avignon à signer l'amendement au contrat 2016-2021, le tout conditionnel à la même autorisation provenant de la MRC d'Avignon.

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -

AVIS DE MOTION Règlement 2020-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure " Schéma d'aménagement et de développement durable

**révisé de la MRC de Bonaventure “ et du
“Document indiquant la nature des
modifications à apporter aux plans
d’urbanisme et aux règlements de zonage
des municipalités/villes de la MRC “**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Roch Audet, maire de Bonaventure, que lors d’une prochaine réunion du conseil de la MRC de Bonaventure, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure “ Schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure “ et du “Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d’urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités/villes de la MRC “.

Le règlement numéro 2020-05 a pour objet et conséquence d’identifier les territoires de trois (3) TNO (Territoire non organisé) aquatique au niveau des municipalités de Caplan, Saint-Siméon, Saint-Godefroi et Shigawake et de mettre à jour le contenu du document complémentaire en ce qui concerne la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu’une copie de ce règlement est remise à chaque membre du conseil.

Le règlement 2020-05 est présenté aux membres du conseil et il y a eu communication de l’objet et de la portée du règlement numéro 2020-05 conformément à l’article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2020-06-116 **Adoption du “ Projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure “Schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure “ et du “ Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d’urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités/villes de la MRC “**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec informait le conseil de la MRC de l’existence de trois (3) TNO (territoires non organisés) aquatiques sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que l’article 8.1.2.3.2.3 du Document complémentaire demande à être mis à jour en fonction du contenu de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l’unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Adopte le projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (voir document no 2020-06-116 en annexe au livre des minutes) (Schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure);
- 2.- Adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux

plans d'urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités de Caplan, St-Siméon, St-Godefroi et Shigawake en ce qui concerne l'identification des trois (3) nouveaux TNO aquatiques le long du littoral de la Baie des Chaleurs, mais touche le territoire de l'ensemble des municipalités et villes de la MRC en ce qui concerne les ajustements apportés au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et de plaines inondables;

- 3.- Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de donner son avis en vertu de l'article 50 de la Loi sur la modification proposée du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;
- 4.- Informe la population de la MRC de Bonaventure qu'une consultation publique par rapport à l'adoption du règlement numéro 2020-05 aura lieu entre le mardi 23 juin et le mercredi 8 juillet, à 16 heures, via le site WEB et l'adresse courriel de la MRC.

AVIS DE MOTION

1^{er} projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de zonage 2015-05 des territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau Leblanc de la MRC de Bonaventure

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Denis Gauthier, maire de St-Siméon, qu'à une assemblée subséquente du conseil de la MRC de Bonaventure, le règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement numéro 2015-05 (règlement de zonage) des territoires non organisés (TNO) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de modifier le plan de zonage et la Grille des spécifications des usages de manière à ajouter une nouvelle zone 26-M (zone à dominance Mixte) et une nouvelle zone 27-L (zone à dominance Loisir extensif) et d'y autoriser différentes classes d'usages compatibles avec les activités portuaires et/ou de loisirs qui prédominent dans ces parties du territoire non organisé aquatique de la MRC de Bonaventure.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du conseil.

Le règlement 2020-06 est présenté aux membres du conseil et il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement numéro 2020-06 conformément à l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2020-06-117

Adoption du 1^{er} projet de règlement no 2020-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05 des territoires non organisés (T.N.O.) Rivière Bonaventure et Ruisseau Leblanc de la MRC de Bonaventure

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le 1^{er} projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05 des territoires non organisés (TNO) Rivière Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure soit adopté (voir document 2020-06-116 en annexe au livre des minutes).

La population et les organismes de la MRC de Bonaventure seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement numéro 2020-06 via une consultation publique

qui aura lieu entre le mardi 23 juin et le mercredi 8 juillet, via le site WEB et l'adresse courriel de la MRC.

Ce document est disponible au bureau de la MRC de Bonaventure pour fins de consultation.

**RÉSOLUTION 2020-06-118 Proposition des MRC de la Gaspésie
Projet pilote en aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie se sont concertées à l'égard du projet pilote en aménagement du territoire mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la précédente résolution demandant au MAMH de revoir le projet pilote afin de prendre en compte les particularités régionales de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'énoncer des propositions au MAMH afin qu'il prenne en compte les particularités territoriales de la Gaspésie et reconnaisse le partage de responsabilités en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la démarche de modernisation du cadre d'aménagement gouvernemental en aménagement du territoire se doit de favoriser le développement des territoires ruraux;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Adopte le document "Proposition des MRC de la Gaspésie - Projet pilote en aménagement du territoire";
- 2.- Mandate la Table des préfets de la Gaspésie à faire les représentations nécessaires auprès du MAMH afin qu'il prenne en compte la proposition des MRC de la Gaspésie dans le cadre du projet pilote en aménagement du territoire et dans sa réflexion visant la modernisation du cadre d'aménagement du territoire.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE -

**RÉSOLUTION 2020-06-119 Budget révisé 2020 - Interventions
professionnelles**

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents qu'un montant de 30 000\$ provenant de l'enveloppe budgétaire du FARR soit transférée au poste " Interventions professionnelles " pour l'année 2020.

- TERRITOIRES NON ORGANISÉS -

**AVIS DE MOTION Règlement 2020-07 concernant la sécurité, la paix et
l'ordre dans les endroits publics**

AVIS DE MOTION est donné par le maire Lise Castilloux qu'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée de la MRC de Bonaventure.

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement est présenté et déposé au conseil de la MRC de Bonaventure.

AVIS DE MOTION Règlement 2020-08 concernant les nuisances

AVIS DE MOTION est donné par le maire Denis Gauthier qu'un règlement concernant les nuisances sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée de la MRC de Bonaventure.

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement est présenté et déposé au conseil de la MRC de Bonaventure.

RÉSOLUTION 2020-06-120 Autorisation signature protocole d'entente avec l'Association des propriétaires du chemin Pin Rouge - travaux réparation de la rue Pin Rouge

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le préfet, monsieur Éric Dubé, est autorisé à signer un protocole d'entente avec l'Association des propriétaires du chemin Pin Rouge pour l'exécution de travaux sur le chemin Pin Rouge (voir annexe 2020-06-120) pour un montant n'excédant pas 35 012\$.

RÉSOLUTION 2020-06-121 Mode de financement - travaux réparation de la rue Pin Rouge - TNO

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure autorise un emprunt au fonds de roulement de la MRC de Bonaventure au montant de 40 000\$ remboursable sur une période de cinq ans par le TNO (8 000\$ / année) pour des travaux sur la rue Pin Rouge - TNO.

RÉSOLUTION 2020-06-122 Désignation pour l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement d'application visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et qu'il y a lieu de désigner à cette fin:

- . Un responsable pour appliquer le règlement;
- . Un inspecteur aux fins de veiller à l'application du règlement;
- . Les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit qu'une municipalité locale (MRC) peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du règlement;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs voit à l'application de la réglementation provinciale en vigueur concernant les chiens sur le territoire de la municipalité du TNO;

CONSIDÉRANT que la municipalité (MRC) peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité (MRC) pour agir comme inspecteur et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure désigne à titre de responsable pour l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un

encadrement concernant les chiens:

- Le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- Annie Dupéré, inspectrice en bâtiments et environnement

que le conseil de la MRC de Bonaventure désigne à titre d'inspecteur aux fins de veiller à l'application du règlement (particulièrement la section V - Inspection et saisie):

- Le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- Annie Dupéré, inspectrice en bâtiments et environnement

que le conseil de la MRC de Bonaventure autorise à délivrer des constats d'infraction conformément audit règlement:

- Le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- Annie Dupéré, inspectrice en bâtiments et environnement;
- Tout membre d'un corps de police

RÉSOLUTION 2020-06-123 Demande d'extension du délai pour le dépôt des rôles triennaux 2021-2022-2023 pour les municipalités de Canton de St-Godefroi, Hope Town, Canton de Hope, New Carlisle, villes de Bonaventure et New Richmond

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents qu'une demande d'extension du délai pour le dépôt des rôles triennaux 2021-2022-2023 pour les municipalités de Canton de St-Godefroi, Hope Town, Canton de Hope, New Carlisle, villes de Bonaventure et New Richmond. Conformément à l'article 71 de la loi sur la Fiscalité municipale, nous demandons que la date limite pour le dépôt des rôles ci-haut mentionnés soit reportée au 31 octobre 2020.

RÉSOLUTION 2020-06-123 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet que l'assemblée soit levée.

Note: En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....
Éric Dubé, préfet

.....
Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière